

Luxembourg, le 21 octobre 2009

**Hearing public au sujet de la Conférence des Parties  
à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique**

**Prise de position du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises**

Depuis le début des années 90, de nombreuses communes luxembourgeoises sont activement engagées dans la politique de protection du climat. L'expression la plus visible et la plus aboutie en est sans doute le réseau « Alliance pour le climat », dont les communes adhérentes poursuivent des objectifs concrets en matière de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, grâce à leurs multiples actions ponctuelles notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique, les communes non membres de ce réseau apportent, elles aussi, leur contribution à cet effort collectif.

Défis post-Kyoto pour le secteur communal

- *Stabilisation du climat : intensification des politiques de réduction des gaz à effet de serre*

La conférence de Copenhague qui a lieu en décembre 2009, a pour objectif la négociation d'un nouvel accord international sur le climat, pour prendre le relais, après 2012, du Protocole de Kyoto. Au cas où ces négociations aboutissent à des objectifs ambitieux, il est d'ores et déjà certain que tous les pays devront, au cours des années à venir, redoubler leurs efforts en vue d'atteindre une réduction significative de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Plus encore que par le passé, le succès d'une telle politique - au Luxembourg et ailleurs - ne sera assuré qu'à condition qu'elle soit bâtie sur un effort collectif et concerté de tous les niveaux de gouvernement : européen, national et local.

Lors d'une conférence internationale réunissant les représentants des pouvoirs locaux au mois de juin de cette année<sup>1</sup>, ceux-ci ont affirmé, dans un appel lancé aux Parties qui se rassembleront à Copenhague, « *qu'ils sont prêts à prendre la responsabilité d'agir et de lutter contre le réchauffement alarmant de la planète* ». En même temps, ils ont insisté que « *les autorités locales devraient se voir conférer les compétences, les capacités et les ressources nécessaires à la mise en place d'actions locales et pour soutenir les Parties dans leurs efforts pour accomplir les objectifs fixés* ».

---

<sup>1</sup> Local Government Leadership Summit, Copenhague (2-4 juin 2009)

Estimant qu'au Luxembourg aussi, les communes seront des partenaires incontournables dans l'élaboration d'une telle politique, le SYVICOL se rallie pleinement à cet appel.

- *Adaptation au changement climatique : l'autre face de la médaille*

Il importe de souligner que les défis qui se poseront aux pouvoirs publics au cours des années à venir ne porteront pas uniquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur l'adaptation au changement climatique.

Comme le rappelle la Commission européenne dans son Livre blanc sur ce thème<sup>2</sup>, il ne fait désormais plus de doute que le changement climatique est en train de provoquer une hausse des températures et modifie la quantité et les régimes des précipitations, ce qui a pour effets une élévation du niveau moyen global de la mer, un accroissement des risques d'érosion des côtes et une aggravation probable des catastrophes liées au climat. La mise en œuvre d'actions préventives présente des avantages économiques, environnementaux et sociaux indéniables, car elle anticipe les conséquences possibles et limite les menaces qui pèsent sur les écosystèmes, la santé des personnes, l'économie et les infrastructures.

La Commission européenne considère probable que les dépenses liées aux mesures de lutte contre le changement climatique, y compris les mesures d'atténuation et d'adaptation, seront moindres que le coût de l'inaction à moyen et à long terme.

Dans son avis sur le Livre blanc précité<sup>3</sup> le Comité des régions de l'Union européenne esquisse les répercussions que le changement climatique est susceptible d'avoir sur les autorités locales et régionales:

- impact sur les ressources en eau, tant au niveau de la quantité que de la qualité : d'une part, risque accru d'inondations sur les routes et de dommages aux infrastructures, ce qui nécessitera sans doute une coûteuse adaptation des systèmes de drainage actuels ; d'autre part, sécheresses, qui engendreront des pénuries d'eau ;
- incidences sur les forêts et leurs écosystèmes : altération de la production de bois et affectation des activités récréatives extérieures, qualité de l'eau, biodiversité et taux de stockage de carbone ;
- impact sur le secteur agricole, mais aussi sur celui de la pêche ou du tourisme, ou sur l'approvisionnement énergétique.

Dans ses recommandations, le Comité des régions appelle les autorités européennes et nationales à inclure, dans un esprit de partenariat, les collectivités territoriales tant dans l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique que dans la mise en œuvre de celles-ci.

Ces mêmes revendications ainsi qu'un appel au Sommet de Copenhague à intégrer la dimension locale et régionale dans le futur accord sur le changement climatique se retrouvent dans la résolution du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe intitulée « Le défi au changement climatique : les réponses locales »<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> « Adaptation au changement climatique : vers un cadre d'action européen » (COM (2009) 147 final)

<sup>3</sup> Avis sur le Livre blanc « Adaptation au Changement climatique : vers un cadre d'action européen » adopté par le Comité des régions le 5 octobre 2009 (CdR 72/2009)

<sup>4</sup> Adoptée le 14 octobre 2009

Faisant écho à ces appels, les communes luxembourgeoises se déclarent prêtes à contribuer à relever le double défi que constitue la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Le SYVICOL attire cependant l'attention sur le fait que, dans le contexte luxembourgeois, une telle implication du secteur communal exige une clarification des questions suivantes :

- La politique climatique constitue-t-elle une mission communale ? Le cas échéant, s'agit-il d'une mission obligatoire ou facultative ?
- Si oui, de quelles ressources – en particulier financières – les communes disposeront-elles pour remplir cette mission ?

De l'avis du SYVICOL, la clarification de la mission et la question de son financement, sont ainsi un préalable à une discussion de fond sur la contribution du secteur communal à l'effort qui devra être fourni par le Luxembourg au cas où la conférence de Copenhague aboutit à un accord global juridiquement contraignant.

#### Rôle des communes dans la politique climatique

Alors que la politique climatique ne figure actuellement pas parmi les missions obligatoires des communes luxembourgeoises, constitue-t-elle, pour autant, une mission facultative ?

Dans le passé, l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'implication du secteur local dans des domaines d'activité non expressément prévus dans la législation a été assez restrictive. Les communes peuvent, selon le gouvernement, s'adonner à des missions facultatives dans la mesure où elles disposent de capacités financières suffisantes et que ces missions sont en conformité avec l'article 107 de la Constitution ainsi que l'article 28 de la loi communale qui disposent que les communes règlent tout ce qui est d'intérêt communal. Selon la conception du ministère de l'intérieur, les intérêts confiés aux autorités communales ne peuvent dès lors concerner que des objets purement locaux à l'exclusion de ceux qui sont d'intérêt national et de ceux qui sont assurés par le secteur privé.

Sachant que la politique en faveur de la protection du climat dépasse par définition les frontières communales, cette activité paraît donc, a priori, incompatible avec la définition ci-dessus.

Dans sa prise de position sur la « *Réorganisation territoriale du Luxembourg* », le SYVICOL a précisément appelé de ses vœux la mise en place d'un cadre légal cohérent pour les missions communales, y compris une reconnaissance officielle d'un certain nombre de missions actuellement exercées de fait par les communes. Le flou autour du rôle des communes en matière de lutte contre le changement climatique illustre parfaitement cette lacune.

## Financement d'une politique climatique au niveau communal

Etroitement liée à la question de la clarification de la mission est celle de son financement.

Le SYVICOL plaide pour l'application du principe de connexité, en vertu duquel chaque nouvelle mission attribuée aux communes devrait être accompagnée d'un transfert de moyens financiers nécessaires à son exécution ou de la création de la possibilité de générer de nouveaux revenus.

Il convient de rappeler à cet endroit que le SYVICOL a toujours défendu le point de vue qu'un corollaire de la nomination étatique par l'Etat du personnel enseignant de l'école fondamentale devrait être la prise en charge par l'Etat de l'intégralité de leurs rémunérations. Aussi le SYVICOL propose-t-il que le montant que représente cette contribution communale, actuellement déduit du Fonds communal de dotation financière, soit mis à la disposition des communes pour des politiques de réduction des gaz à effets de serre et d'adaptation au changement climatique.

Une autre piste consiste à donner aux communes la possibilité de contracter, éventuellement auprès de la Banque Centrale, des prêts à taux zéro pour la réalisation de projets ayant une dimension durable et/ou axés sur la lutte contre ou l'adaptation au changement climatique.

Le SYVICOL rappelle aussi que la Commission européenne a avancé l'idée que les Etats membres devraient consacrer dès 2013 au moins 50 % des recettes issues de la vente aux enchères des droits d'émission au traitement des problèmes de climat, notamment à l'adaptation. Il partage l'avis émis par le Comité des régions qu'une partie de ces fonds devrait être consacrée à des projets au niveau local.

Enfin, à l'instar de nombreuses associations de collectivités locales européennes, le SYVICOL lance un appel au gouvernement d'inclure des représentants du secteur communal dans la délégation nationale qui prendra part à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague au mois de décembre.

---